

# CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 16 JANVIER 2025

## PROCES VERBAL

### Présents :

M. DE CESARE Salvatore - Mme KFOURY-RIACHY Rita - M. BULINSKI Christian - Mme JACQUIN-FERRARI Anne-Marie - M. LORiot Yannick - M. LAMOUR René - Mme VAN CAPPELLEN-WASIELEWSKI Véronique - Mme CASTELLI-LECLERCQ Murielle - Mme FEHLICH Martine - M. LAURENT Gérard - Mme BROUWERS-ESTIN Annick - M. GUINCHI Jean-Christophe - M. JUMEAUX Pascal - Mme BOUTILLIER JUMEAUX Anne-Laure - M. BUQUET Julien - M. SZPERKA Stanislas - M. MARCHESE Elio - Mme HOMONT-PATTEIN Sylvie - M. MENET Christian - Mme LEFEBVRE ALBANESE Rosa-Maria - M. BLANQUART Serge - M. POULAIN Richard - M. SOETAERT Jean-Marc

### Procurations :

Mme BLONDEL-DHALLUIN Nina a donné pouvoir à M. GUINCHI Jean-Christophe  
M. KHOUIEL Farid a donné pouvoir à M. DE CESARE Salvatore  
M. VAN DER AUWERA Alexandre a donné pouvoir à M. LORiot Yannick  
Mme Marie-Claire CANTRELLE a donné pouvoir à M. JUMEAUX Pascal

**Secrétaire de séance :** Mme JACQUIN-FERRARI Anne-Marie

### 1-1 APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Novembre 2024

Christian Menet fait remarquer qu'au 5.11, il faut préciser que les tarifs communaux ont été votés en avril 2024 sans être appliqués (tarifs Jeunesse et cimetières) et le sont depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

**Vote à l'unanimité**

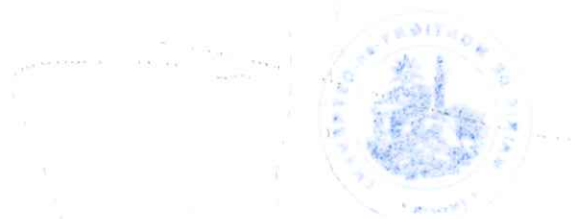
### 1-2 DECISION MODIFICATIVE

Le budget primitif 2024 de la ville a été validé par la CRC sur la base des prévisions de dépenses et de recettes connues à l'époque. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une évaluation erronée de certaines dépenses a été constatée.

Il convient d'effectuer une décision modificative à hauteur de 6 000.00 euros : en dépense de fonctionnement du chapitre 011 au chapitre 65. Il convient d'effectuer un virement de crédit de 6 000.00 euros de l'article 60611 (électricité) vers les articles 65311 (indemnités de fonction) pour 3 500.00 euros et vers l'article 65748 (subventions aux associations) pour un montant de 2 500.00 euros

M. le Maire répond à Anne-Laure Boutillier que le montant de la prime pour les panneaux photovoltaïques était de 500 € et que la subvention à l'association « Au Plaisir de Coudre » est de 300€. Christian Bulinski répond à Pascal Jumeaux concernant la ligne budgétaire (indemnités des élus) : 90000 € prévus au budget et 82700 € retenus par la Chambre des Comptes.

**Décision modificative votée à l'unanimité**



### 1-3 PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La Préfecture a fait part de la nécessité pour la commune de rédiger un plan communal de sauvegarde. Ce document opérationnel de compétence communale contribue à l'information préventive et à la protection des populations. Il détermine et fixe, en fonction des risques majeurs connus dans la commune donnée, l'organisation locale pour faire face à une crise et la gérer. Au regard de la loi, le territoire de la commune de Montigny-en-Ostrevent est exposé à un risque d'inondation important.

M. le Maire répond à Elio Marchese qu'il n'est pas nécessaire d'être qualifié pour faire partie du PCS. Pascal Jumeaux propose que tout le conseil municipal y participe. M. le Maire demande de lui fournir rapidement la liste avec les coordonnées de chacun car il doit le déposer au plus tard le 31 janvier. Anne-Laure Boutillier demande à avoir le dossier PCS, M. le Maire lui enverra par mail.

**Décision d'élaboration d'un PCS votée à l'unanimité**

### 1-4 CREATION DE POSTE

Suite au départ de l'agent en poste au service urbanisme, un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour son remplacement a été créé. A ce jour, il est constaté que la charge de travail est telle qu'un temps complet est nécessaire.

Pascal Jumeaux informe le conseil qu'il n'a pas obtenu le tableau des effectifs qu'il avait demandé. M. le Maire lui répond que le tableau ne peut être communiqué et le lui énumère oralement :

Administratif : 6 agents

Animation : 2 à temps complet et 2 à temps non complet

Culturel : 2 à temps complet et 2 à temps non complet

Technique : 20 à temps complet et 2 à temps non complet

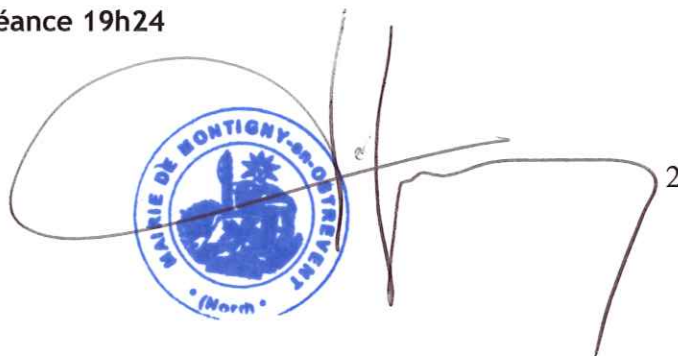
Médico-Social : 1 emploi

**Pour la création du poste, 16 pour et 11 abstentions**

### QUESTIONS DIVERSES envoyées par Pascal Jumeaux :

- 1- Tableau des effectifs à la date du 14/01/2025 : Réponse 1-4
- 2- Grand livre concernant les chapitres suivants : 60611, 65311, 65748 : Copies transmises par Christian Bulinski. Réponse 1-2
- 3- Remise en place des réunions de commissions autres que celle des finances : Le plus tôt possible
- 4- Pourquoi la commission Fêtes n'est pas sollicitée pour le Marché de Noël ? Véronique Van Cappellen, adjointe, précise qu'elle travaille avec les élus qui s'impliquent : Jean-Christophe Guinchi, Stanilas Szperka et Annick Brouwers
- 5- Mise aux normes des places de stationnement PMR ? M. le Maire admet qu'il manque des panneaux et Yannick Lorient précise que ces places ne sont pas attitrées mais publiques pour les PMR et qu'il est impossible de satisfaire toutes les demandes pour permettre l'accès des services publics.

Clôture de la séance 19h24



The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE MONTIGNY-EN-OSTREVENT' with a central emblem and the word '(North)' at the bottom. A large, stylized black ink signature is written over the stamp and extends to the right, ending in a small number '2'.